## Abbaretz. Cimetière : nouvelles gestions

Presse Océan

Publié le 11/01/2022 à 05h16

La gestion administrative et la gestion des emplacements dédiés aux sépultures doivent être adaptées pour le cimetière de la commune.



Le jardin du souvenir pour la dispersion des cendres et six cavurnes sont les dernières réalisations dans le cimetière. | PHOTO PRESSE OCÉAN

Le cimetière connaît depuis quelque temps une nécessaire adaptation tant dans son mode de gestion administrative que dans sa gestion des emplacements dédiés aux sépultures. Depuis 2011, la commune s'est dotée d'un logiciel informatique : GESCIME (GEStion des CIMEtières) afin d'optimiser les tâches et les formalités en

conformité avec le CGCT (Code général des collectivités territoriales) et selon la réglementation en vigueur. Cet outil a permis d'établir un recensement exhaustif des concessions valides et, ce, depuis la plus ancienne qui date du 26 décembre 1871 et concerne la famille Herbert. Cette fonctionnalité a mis ainsi en évidence toutes les concessions échues.

## 621 tombes, deux columbariums , un jardin du souvenir et six cavurnes

Dans le respect des textes légaux, celles non renouvelées ou à l'abandon sont donc à nouveau disponibles. Elles sont au nombre de 22 à ce jour. Ce recensement mortuaire a démontré que la surface consacrée au cimetière en centre bourg reste suffisante pour les années à venir.

621 tombes, deux columbariums (monument cinéraire collectif dans lequel une même famille peut avoir plusieurs urnes dans une case qui lui est réservée ), un jardin du souvenir et six cavurnes (petit caveau-urne individuel construit en pleine terre) constituent l'architecture funéraire de ce lieu de mémoire et de recueillement.

Les aménagements réalisés dernièrement tel que la pose d'enrobé en 2020, pour un coût de 41 580 TTC, a facilité les accès dans les allées et considérablement diminué l'entretien de cet espace public par les employés communaux.

En outre, compte tenu de l'interdiction d'utiliser des désherbants et des produits phytosanitaires (loi Labbé 2017), les espaces entre les tombes ont été recouverts de plantes vivaces ou d'une épaisse couche de copeaux de bois. Pour préserver ce couvert végétal, le piétinement, l'arrachage, le nettoyage des tombes avec de l'eau de javel ou avec du vinaigre, sont à proscrire. Par des panneaux d'affichage, la municipalité a souhaité sensibiliser le public sur ces problématiques.

## L'info en plus

## Tarifs des concessions

Les tarifs des concessions funéraires pour 2022, sont, pour une durée de 15 ans : 460 € pour le columbarium, pour une durée de 30 ans : 770 € pour le columbarium, 400 € pour la cavurne, 50 € pour la pose d'une plaque au jardin du souvenir qui s'élèvera à 100 € si le concessionnaire souhaite qu'elle soit conservée pendant 50 ans.

Abbaretz. Cimetière: nouvelles gestions (ouest-france.fr)